



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021

Président : Yanick Hess (PLR)
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)
Carola Fastiggi (ML)
Prisca Gaillet (SOC) remplacé par Daniel Manzini
Jean-Bernard Kammer (SOC) remplacé par Ihab Al Jundi
Olivier Raduljica (SOC) remplacé par Pierre-Yves Nussbaum
Laurence Sierro (PLR) remplacé par Claude-Pascal Gay
Pierre-André Spahn (PLR)
Bernard Tschopp (PLR)
Franklin Zakine (UDC)
Franklin Zakine (UDC) Absent(e) excusé(e)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le 11 janvier 2016 dans les locaux de la villa Mounsey pour traiter du préavis n° 45/2015, en présence de Messieurs Pierre Rochat, conseiller municipal, Olivier Rapin, secrétaire municipal, Jean-Pierre Pernet, chef du service des ressources humaines, ainsi que Mme Franca Renzi, experte en prévoyance, que nous remercions pour les précisions et les réponses apportées aux nombreuses questions.

Lors de cette séance, tous les membres étaient présents ou remplacés. Mme P. Gaillet était remplacée par D. Manzini, J.-B. Kammer était remplacé par Ihab Al Jundi et O. Raduljica l'était par P.-Y. Nussbaum.

Cette discussion a eu lieu après les 5 heures de débat sur le rapport-préavis n°46/2015, relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité

Développement complémentaire de la Municipalité

En présentant le préavis, P. Rochat relève qu'il n'y a pas grand-chose à mentionner par rapport à la situation actuelle ; on enregistre les mêmes quantités de travail, la Municipalité propose ainsi de reconduire le statu quo. Un commissaire rappelle que les Municipaux

avaient adhéré à cette répartition du temps de 60% comme Municipal et 80% pour le Syndic.

Un autre commissaire relève que, si le Conseil accepte de supprimer l'article 7 du règlement de la prévoyance du rapport-préavis 46/2015, l'on doit revoir tout le système.

Jetons de présence et tantièmes

Le Président rappelle que tous ces derniers reviennent à la bourse communale, sauf le montant lié à une fonction de présidence (soit la différence entre le montant versé au président et celui versé aux autres membres). P. Rochat relève que cela représente environ Fr. 40'000.- par année pour ces fonctions ; 2 ou 3 mandats sont actuellement en cours, notamment C. Walther au SIGE, C. Neukomm à la SATOM.

P. Rochat signale que les frais de déplacement hors de la Riviera sont remboursés en principe sur la base des prix des transports publics.

Règlement sur les pensions de retraite des membres de la Municipalité

La Municipalité signale qu'avant la fin de la législature 2021-2026, elle devrait remettre d'office un rapport sur la prévoyance.

Conclusion

Au vote, c'est à l'unanimité que ces conclusions sont adoptées.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 45/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'indemniser, pour la législature 2016-2021, les fonctions de Syndic et de Conseiller municipal sur la base de la collocation de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal ;
2. de maintenir le taux d'activité à 80 % pour la charge de Syndic ;
3. de maintenir le taux d'activité à 60 % pour la charge de Conseiller municipal ;
4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2016 - 2021, un montant annuel de CHF 63'000.- pour les frais généraux et de déplacements, dans le périmètre de l'ancien district de Vevey;

5. de fixer l'entrée en vigueur de ces décisions au 1er juillet 2016.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Yanick Hess (PLR)